

**Présentation de l'opération de dragage**

Localisation et unité d'intervention:

| Voies d'eau  | Zone de sédimentation        | Type voie d'eau | Bief    | PK début | PK fin | Communes                            |
|--------------|------------------------------|-----------------|---------|----------|--------|-------------------------------------|
| Petite Seine | Aval de l'écluse de Villiers | Canal           | Vezoult | 32,000   | 32,360 | Noyen-sur-Seine, Villiers-sur-Seine |

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre août et septembre 2022.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m<sup>3</sup>) et qualité des sédiments (m<sup>3</sup>) :

| Volume (m <sup>3</sup> ) | N° d'analyse          | Seuil S1 dépassé (oui/non) | Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13 | Test HP 14 : écotoxique (oui/non) | Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux) |
|--------------------------|-----------------------|----------------------------|--|-----------------------------------|---|
| 245                      | 2022-RPS-<br>PK32.180 | non                        | non dangereux  | non                               | inertes   |

Prélèvements réalisés le 29/03/2022.



Localisation exacte des travaux – cartographie



### Enjeux de qualité d'eau

**Type de voie(s) d'eau :**

- Rivière :
  - o Grand gabarit
  - o Petit gabarit
- Canal :
  - o Grand gabarit
  - o Petit gabarit
  - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
  - o Urbain : habitat
  - o Rural
  - o Industriel
  - o Portuaire

|   |
|---|
|   |
|   |
| x |
|   |
|   |
| x |
|   |
|   |

**Risques identifiés :**

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

**Qualité d'eau d'après la DCE :**

| Masse(s) d'eau concernée(s) | Nom  | Type                          | État chimique (objectif) | État écologique (objectif) | État chimique (actuel) | État écologique (actuel) |
|-----------------------------|--|-------------------------------|--------------------------|----------------------------|------------------------|--------------------------|
| FRHR34                      | La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu) | Eaux superficielles Naturelle | Bon état en 2015         | Bon état en 2027           | Bon                    | Bon                      |

**Périmètres de protection des captages :**

|                                    | Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer | Captage concerné   | Type (souterrain / superficiel) | Référence arrêté |
|------------------------------------|--|--|---------------------------------|------------------|
| Périmètre de protection immédiate  | non  |  |                                 |                  |
| Périmètre de protection rapprochée | non  |  |                                 |                  |
| Périmètre de protection éloignée   | oui  | captages AEP d'Hermé (0777003273, 077000280) et captages AEP de Noyen-sur-Seine (077000613, 077000614, 077000615, 077000616) | souterrain                      |                  |

## Enjeux écologiques 1/2

### Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de suivi piscicole est située sur la Seine (03012100 - LA SEINE A COURCEROY 1), à environ 6 km en amont. Les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2017. Les espèces principales sont l'ablette, le chevesne, le gardon, le barbeau, le hotu et le spirilin. Les espèces secondaires sont le goujon, le vairon, la perche commune et la loche de rivière.

La zone de dragage est située à proximité de Villiers-sur-Seine. Un sondage piscicole effectué par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (16/09/2015) indique une présence importante de chevaines, d'ablettes, de goujons, de gardons et de bouvières. ; la tanche et le silure glane sont également présents.

Un autre sondage effectué le 21/08/2015 à Grisy-sur-Seine (le dragage est situé 8km à l'amont) révèle également une présence importante de chevaines, de perches communes, de vandoises, d'ablettes, de goujons, de gardons et de bouvières ; les autres espèces inventoriées sont le hotu, la grémille, la perche soleil et le silure glane.

### Type de berges :

Les berges sont constituées de terre et de sable.

### Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté préfectoral relatif aux frayères du département de Seine et Marne (signé le 10/07/2012) indique la présence de frayères sur la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet) depuis Courceroy jusqu'à Montereau-Fault-Yonne. Par ailleurs, des frayères à ombre commun (liste 1) sont signalées de Courceroy à Bazoges-sur-Seine.

Bien que la bouvière soit présente dans le secteur, il est difficile de statuer quant aux possibilités de reproduction locales sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés.

A noter qu'aucune frayère à brochet, avérée ou potentielle, n'a été recensée à proximité immédiate de la zone de travaux (Etude des frayères à brochets sur les axes navigables de Seine-et-Marne - FDPPMA 77 - 2016-2017).

### Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

| Zone de sédimentation        | Thème               | Type  | Localisation à moins de 100m | Nom   |
|------------------------------|---------------------|---|------------------------------|---|
| Aval de l'écluse de Villiers | Écologie            | ZPS (Zone de protection spéciale)   | Oui                          | FR1112002 - Bassée et plaines adjacentes                                  |
|                              |                     | ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)  | Oui                          | 110001267 - VALLEE DE LA SEINE ENTRE MONTEREAU ET MELZ-SUR-SEINE (BASSEE) |
|                              |                     | ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I) | Oui                          | 110020230 - BOISEMENTS ALLUVIAUX ENTRE HERME ET MELZ-SUR-SEINE            |
|                              |                     | ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)                               | Oui                          | if03 - BASSEE ET PLAINES ADJACENTES                                       |
|                              |                     | SIC (Site d'intérêt communautaire)  | Non                          |   |
|                              |                     | APB (Arrêtés de protection de biotope)  | Non                          |   |
|                              |                     | Ramsar (zone humide d'importance internationale)                                      | Non                          |   |
|                              |                     | RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)                               | Non                          |   |
|                              |                     | CEN (conservatoire d'espaces naturels)  | Non                          |   |
|                              |                     | CDL (Conservatoire du Littoral)   | Non                          |   |
|                              |                     | PN (Parc national)  | Non                          |   |
|                              |                     | PNR (Parc naturel régional)   | Non                          |   |
|                              |                     | RNN (réserve naturelle nationale)   | Non                          |   |
|                              |                     | RNR (réserve naturelle régionale)   | Non                          |   |
|                              |                     | RB (réserve de biosphère)   | Non                          |   |
|                              | Patrimoine culturel | Site inscrit  | Non                          |   |
| Site classé                  |                     | Non   |                              |   |

## Enjeux écologiques 2/2

### Espèces protégées :

Brochet, chabot et vandoise ont été recensés dans le secteur (GéolIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement). La bouvière, la lamproie de Planer, la loche de rivière et l'anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été inventoriées à la station de Courceroy.

### Synthèse des enjeux écologiques et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

| Zone concernée               | Présence de frayère<br>(oui/non) | Présence d'une espèce faisant l'objet d'une<br>protection réglementaire<br>(oui/non) | Zonage d'intérêt écologique<br>réglementaire<br>(oui/non) | Périmètre de protection immédiat ou<br>rapproché d'un captage AEP<br>(oui/non) |
|------------------------------|----------------------------------|--|---|--|
| Aval de l'écluse de Villiers | possible                         | oui  | oui   | non  |

### Sensibilité environnementale :

Le site de dragage présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées ; l'existence possible de leurs frayères, localement ou à proximité, accentue cette sensibilité.. Le site est également inclus dans 4 zones d'intérêt écologique (ZNIEFF et Natura 2000).

L'intérêt de la Bassée, vaste plaine alluviale, réside dans la diversité des habitats (milieux humides et aquatiques principalement) ; cet ensemble fait parti des 152 zones humides d'importance nationale reconnues pour leur patrimoine naturel exceptionnel. La Bassée abrite notamment une avifaune diversifiée, dont de remarquables populations d'oiseaux nicheurs ; d'autre part, c'est l'un des principaux sites d'hivernage des oiseaux d'eau d'Ile-de-France.

Cependant, ce site revêt un caractère artificiel (canal) ; par ailleurs, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours).

La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

De même, afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à avril pour le brochet, la lamproie de Planer et le chabot, et mai-juin pour la bouvière, la vandoise, la loche de rivière (à partir de fin avril pour cette dernière).

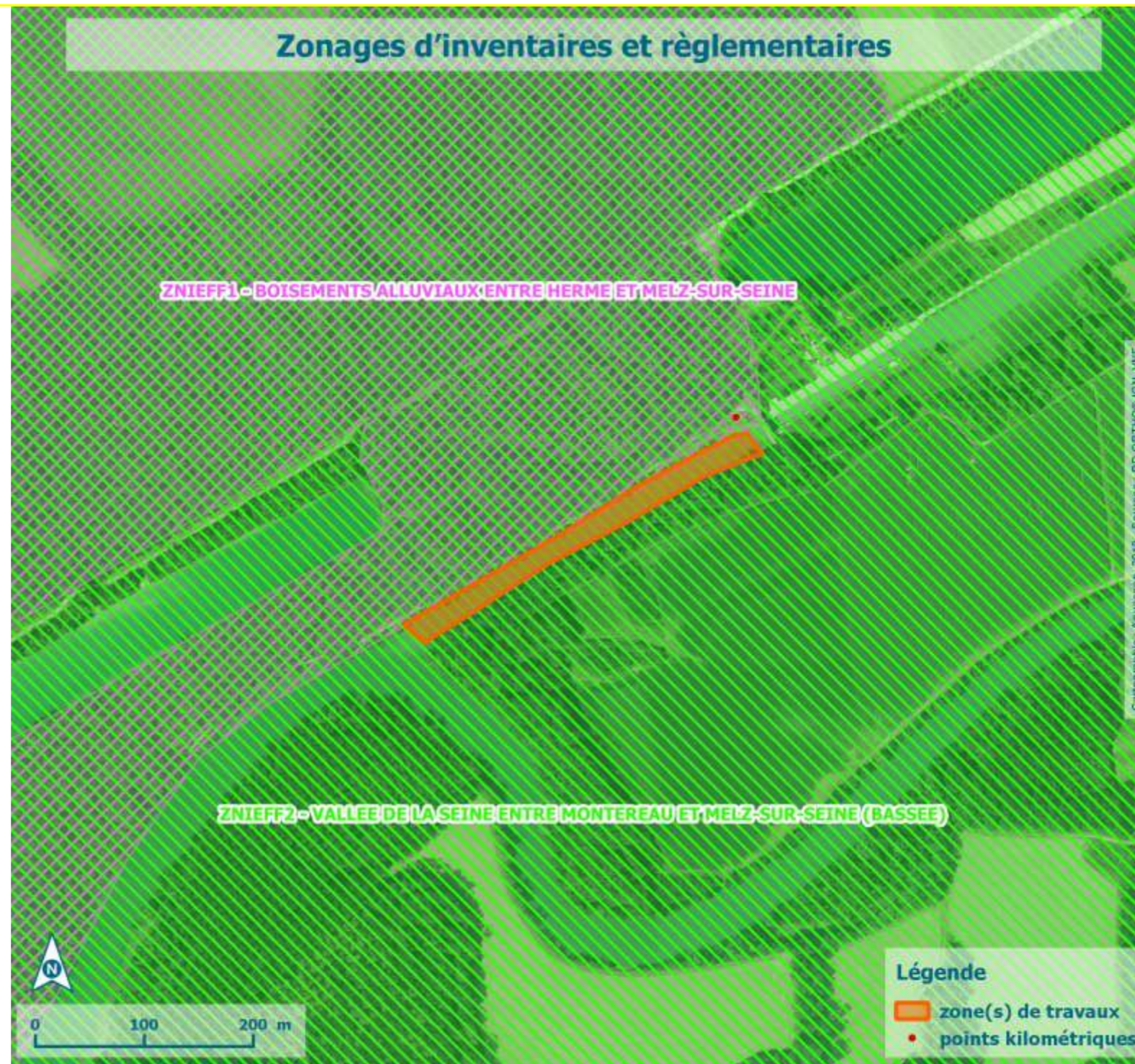
**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau**

**Risques identifiés**



**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques**

**Zonages d'inventaires et réglementaires**



**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques**

**Zonages d'inventaires et réglementaires**

